



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

Programme Produits efficaces

Guide de remise à l'achat de produits efficaces

À l'intention des clients des secteurs
commercial, institutionnel, industriel et agricole

Faites le bon choix !

Achetez des produits qui respectent les critères d'efficacité énergétique du programme Produits efficaces et bénéficiez d'une remise sur votre achat !

Conditions d'admissibilité

Clients

- Les clients des secteurs commercial, institutionnel, industriel et agricole sont admissibles au programme, sauf si leur abonnement est assujéti au tarif L.
- Les volets tapis chauffants, ventilateurs et échangeurs à plaques ne concernent que le secteur agricole.
- Les propriétaires d'immeubles à logements sont également admissibles pour les achats visant les aires communes.
- Les clients des réseaux municipaux et autonomes sont aussi admissibles

Acquisition et installation des produits

- Avoir acheté un ou des produits qui figurent dans les répertoires des produits admissibles disponibles sur le site Web du programme au **www.hydroquebec.com/produitsefficaces**.

Note : Le remplacement des produits d'origine par des produits efficaces doit se traduire par une économie d'énergie pendant toute la durée de vie utile du produit.

- Avoir acheté le ou les produits efficaces auprès d'un distributeur participant ou d'un maître électricien. Si le client a acheté les produits d'un maître électricien, il devra fournir une preuve (bon de livraison) que ce dernier a acheté les produits d'un distributeur participant.
- Avoir installé le ou les produits admissibles :
 - au plus tard six (6) mois suivant la date d'achat ;
 - dans un lieu d'installation situé au Québec.
- Avoir cumulé un minimum de remise de 100 \$ ou plus par demande. Les clients peuvent cumuler leurs factures pour atteindre ce montant, mais ils doivent nous faire parvenir leur demande de remise dans les douze (12) mois suivant la première date d'achat de produits efficaces.

Les garanties sur les produits admissibles se limitent à celles qu'offrent les fabricants (ex. : vice de fabrication, touchant la sécurité, le rendement du produit, etc.). Hydro-Québec ne fait aucune représentation quant aux produits, n'offre aucune garantie conventionnelle ni légale et ne peut être tenue responsable de quelque dommage ou préjudice relatif aux produits inscrits au programme Produits efficaces.

Période d'admissibilité

Le programme Produits efficaces est en vigueur du 30 septembre 2005 au 31 décembre 2010. Les dates de début et de fin de ses différents volets (Éclairage, Équipement de réfrigération commerciale, etc.), sont indiquées dans le site Web d'Hydro-Québec. Les dates sont sujettes à changement sans préavis sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie.

Renseignements complémentaires

- La sélection, l'achat et l'installation des équipements électriques demeurent sous la responsabilité du client. Tous les produits admissibles achetés doivent être neufs.
- Le client a la responsabilité de recycler ou d'éliminer les produits remplacés dans le cadre de ce programme.
- Hydro-Québec recommande de faire appel à une personne qualifiée qui procédera à l'installation des produits à l'exception des équipements de réfrigération commerciale conformément aux exigences légales et selon les recommandations du fabricant.

Étapes pour obtenir une remise à l'achat

1 Ayez en main les documents et renseignements suivants :

- la facture d'électricité indiquant le numéro de contrat propre à chaque lieu où l'on a installé le ou les produits efficaces admissibles ;
- la ou les factures relatives à l'achat des produits efficaces admissibles ;
- votre numéro d'entreprise du Québec, soit le NEQ (au besoin, consultez le site <https://ssl.req.gouv.qc.ca/slc0110.html>) ;
- votre numéro d'inscription aux fichiers de la taxe de vente du Québec (TVQ).

2 Remplissez le formulaire au complet (trois sections) :

- section 1 – Renseignements généraux ;
- section 2 – Renseignements sur les produits efficaces par lieu d'installation ;
Note : Vous devez remplir une section 2 pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d'installation (voir facture d'électricité).
- section 3 – Remise totale et engagement du client.

3 Joignez à l'envoi les pièces suivantes :

- Le formulaire de remise dûment rempli et **signé** par le client ;
- Une **copie des factures** des produits efficaces ;
- Le **formulaire technique dûment rempli et signé** par le distributeur ou l'installateur dans le cas d'un échangeur à plaques.

Étapes pour obtenir une remise à l'achat (suite)

4 Transmettez à Hydro-Québec le formulaire de remise, les preuves d'achat et le formulaire technique dans le cas d'un échangeur à plaques.

Par télécopieur

1 877 977-6538

Par courrier

Programme Produits efficaces
Hydro-Québec
2, complexe Desjardins
Tour Est, 24e étage
Case postale 10 000
Succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Délai de remise à l'achat

Vous recevrez votre remise 30 jours suivant la date de réception de la demande à Hydro-Québec si celle-ci est complète et remplie en bonne et due forme.

Avis

Hydro-Québec se réserve le droit de :

- modifier sans préavis les conditions de participation du programme Produits efficaces ;
- compenser toute dette liquide et exigible du participant au programme à son égard, incluant toute facture ou demande de dépôt à laquelle le participant n'aurait pas satisfait, à même toute somme d'argent qu'elle peut prévoir lui verser en vertu des présentes.

Pour sa part, le client participant prend l'engagement :

- d'accepter sans condition de soumettre des documents pertinents et de se conformer à une visite guidée dans le lieu d'installation, au plus tard 12 mois après la date de réception, par Hydro-Québec, de la demande de remise à l'achat de produits efficaces pour s'assurer que tout est conforme aux modalités du programme Produits efficaces ;
- de rembourser les remises versées par Hydro-Québec s'il ne se conforme pas aux conditions du programme ;
- de ne pas soumettre une demande de remise ou d'aide financière à un autre programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec pour les produits ayant fait l'objet d'une remise en vertu du programme Produits efficaces.

Pour plus de détails, consultez notre site Web au www.hydroquebec.com/produitsefficaces